

TRANSPORT DES AGGLOMÉRÉS

LUNDI, 28 Février.

Le député Bodin et Hayez ont reçu la lettre suivante du ministère des travaux publics en réponse à celle qu'ils ont adressée à M. Guyot-Baudouin pour appeler son attention sur les dangers que courent l'industrie des briquetteries de notre région.

Paris le 26 février 1894.

Monsieur le Député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le préjudice que causent aux charbonnages du Nord l'application des taxes que la Compagnie de l'Ouest a proposées à encréer dans son tarif spécial P. V. N° 7 pour le transport des agglomérés de houille (briquettes) fabriquées en France.

La proposition de la Compagnie est actuellement connue à l'administration régionale. Lorsque cette instruction sera terminée, j'examinerai modérément la taxe, et je vous vous pourrez en être assuré, si ce que la nouvelle tarification n'a pas pour résultat d'accroître les agglomérés fabriqués avec des houilles et améliorées des avantages pris par considération que ceux dont profitent, au vu des tarifs actuels, les agglomérés fabriqués à Agreez, Monsieur, etc.

Le ministre des travaux publics,
GUYOT-DÉSSAIGNE

LES GRÈVES D'HALLUIN

HALLUIN, 28 février.

C'est sur la foi de renseignements erronés que nous avons dit que la grève de la maison Ovigneur durait encore. À la vérité cette grève est terminée depuis mardi dernier.

La grève continue chez MM. Delastre et Wagon. Aucune entente n'a encore eu lieu aujourd'hui, les intéressés, les ouvriers ont décidé de tenir une démarche devant.

Ils attendent avec calme la réponse des patrons à leurs offres de conciliation. Il est à désirer que les nombreux conflits économiques dont notre ville est depuis près de quatre mois le théâtre prennent fin la plus tôt possible et ce sera alors si les patrons consentent à se montrer moins égoïstes et, partant, plus humains.

UN VIEILLARD CARBONISÉ

AVESNES-LE-COMTE, 28 février.

Un pauvre vieil homme nommé Louis-Joseph Delastre, âgé de 70 ans, avait l'habitude, pour se protéger contre le froid, d'aller coucher près du four à chaux de M. Baerna, chaufermeur à Avesnes-le-Comte.

Hier, vers six heures, M. Baerna, chaufermeur à la gare, aperçut un homme qui dormait sur le four. Quelle ne fut pas sa surprise et sa tristesse, de voir arriver d'abord le cadavre de l'infortuné Delastre. Il est probable que le malheureux s'était approché trop près pendant la nuit, et sera tombé et qu'il aura été brûlé vivant.

LE CRIME D'UN BROGNE

ST-GILLES (Belgique), 28 février.

Un alcoolique, le nommé Verbrugge, après avoir tué sa femme, s'est suicidé. Cet homme, souvent ivre, était sujet à l'ivresse, et, arrivé à la mort, il devint le cadavre de l'infortuné Delastre.

Il est probable que le malheureux s'était approché trop près pendant la nuit, et sera tombé et qu'il aura été brûlé vivant.

GRÈVE DE MINIERS

OSTRICOURT, 28 février.

On compte vendredi matin aux mines d'Ostricourt 80 ouvriers en travail sur 510 occupés dans ce charbonnage.

Le sujet devrait être très agité et les groupes nombreux de grévistes ne sont pas sans aborder des fosses pour empêcher la reprise de travail.

Aucun incident digne d'être signalé n'est produit.

Vendredi matin, les arbitres patrons et ouvriers se sont rendus à Carvin où devant M. le juge de paix, au cours de la journée, la première tentative de conciliation.

Les arbitres ouvriers rendront compte de la sécession qui interviendra, dans une réunion qui sera tenue ce soir à 7 heures à Oignies.

M. le député Lamartine, député d'urgence pour déléguer assistera à cette réunion de laquelle nous rendrons compte demain.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain différentes communications notamment les combats de coqs à convocations diverses.

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier, à 18 h. 15, la soirée, sous la présidence du citoyen Lefèvre, maire.

Étaient présents : Carré, maire, Brasseur, Millet, Lepers, Desobry, Costelet, adjoints.

Carpentier, Chauvel, Tournel, Coupez, Boulard, Thérin, Peter, Delaporte, Poulin, Duval, Vialart, Ponsat, Durand, Ségard, Schmitz, Vialart, Vandepitte, Nys.

Bonniot, Demilly, Gaudre.

Le conseil donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 février dernier qui est adopté.

Le maire lit un arrêté du préfet prononcé jeudi 28 février inclus la session ordinaire.

Ordre du jour

Le conseil rendu de l'emploi des denrées immobilières n'est pas adapté.

Une modification au règlement du Financement portant que dorénavant on ne pourra plus se servir de corsets, plombés ou noués, ni coiffes pour les femmes à perpétuité est adoptée.

Le conseil rendu l'ordre de la rémission des denrées immobilières à l'Etat pour l'application d'un règlement des recouvrements ; il déclare que marchandise de gré à gré fait pour l'application d'entreprises établies au laboratoire municipal.

Le conseil rendu aux commissions compétentes pour le déplacement des bureaux de l'agence de l'Etat à l'ouest ; une demande de décret pour déclarer de gré à gré comme partie à la cause de l'Etat.

Le conseil rendu aux commissions compétentes pour l'application des décrets de l'Etat.

dant le cours de modélage artistique à l'Institut Turgo, une demande de la société de soins mutuels La Précocante de l'Industrie et du commerce tendant à ce que les secours en nature (imprimés) qu'elle reçoit soit remplacée par une subvention annuelle.

Il approuve le compte-rendu de l'emploi de crédit pour mandats spéciaux. Il approuve la réception définitive de la mise en état de viabilité des rues St-Louis, avenue Ampère, rue Montaigne, rue Drouot, rue de l'Ourcq, rue de Flandre place de la Justice, place du Progrès.

Le Conseil vote un crédit de 500 francs pour indemniser 5 instituteurs adjoints qui avaient été élus lors du vote de dimanche.

Report des commissions

VOIRIE MUNICIPALE

Sur un rapport du citoyen Wilvert, le Conseil vote une somme de 100 fr. comme quote-part de Roubaix pour l'entretien du chemin d'intérêt communal n° 19.

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

Le citoyen Coupez lit un long rapport qui concerne passer avec la Compagnie des tramways électriques la convention suivante : Les lignes 2 (Lanoy) et 3 (gare du Pilat) qui se terminent au niveau de la Grande Place, seront prolongées jusqu'à la gare de Roubaix sans augmentation du prix des places pour les voyageurs en provenance de destination de ces lignes.

La compagnie pour assurer le service offrira deux voies depuis la Grande Place jusqu'à la gare du Nord. Des voies de garage sur la Grande Place, face la Bourse et sur la place de la Gare seront aussi établies ainsi qu'un second fil conducteur rue de la Gare et sur les boulevards.

Les frais de la création de la seconde ligne de la rue de la Gare seront payés entièrement par la compagnie si elle peut continuer d'exploiter le réseau au-delà du 3 décembre 1915. Au cas contraire, la concessionnaire qui lui succédera paiera la moitié des frais de cette ligne.

Une très longue discussion s'engage sur cette question. Les citoyens Carré, Coupez, Deruelle, Thérin, Carpenter y prennent part.

Finalement le Conseil décide de faire faire la ligne de la rue de la Gare et renvoie le reste aux commissions compétentes.

VOIRIE MUNICIPALE

Il ne quantity de rapports ayant trait à la voirie municipale sont adoptés.

AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES EMPLOYÉS D'OCTOBRE

À la dernière séance du Conseil, le citoyen Coupez propose d'augmenter de 50 francs le traitement annuel des employés d'octobre.

La commission chargée de l'étude de ce vœu a donné un avis favorable tout en décidant que la majorité des employés ne serait que de 30 francs et que les contre-greffes recevraient, gardiens et sous-brigadiers, n'en profiteraient pas.

Cette augmentation de traitement entraînera une dépense annuelle de 2500 francs.

Le citoyen Carpenter, rapporteur, demande que le crédit soit imputé sur les ressources disponibles de 1893.

— Adopté.

POUR LES SOLDATS DE MADAGASCAR

Le citoyen Coupez lit un rapport tendant à accorder une allocation de 100 francs à chacun des militaires de Roubaix ayant fait partie de l'expédition de Madagascar.

Le rapport spécifie qu'auront droit d'y prétendre ceux-là qui ont leur domicile légal à Roubaix et qui se trouvent dans une situation nécessitaire.

Un crédit de 200 francs est demandé pour cette moitié.

— Adopté.

BIBLIOPHILES DU QUARTIER

Le citoyen Lepere donne lecture du rapport suivant :

Le citoyen Coupez, en réponse au vœu que vous avez fait à la date du 24 décembre dernier, à l'effet d'obtenir la création de bibliophiles du quartier, a transmis à M. l'administrateur du Bureau de Biographies, à Paris, une délibération par laquelle, elle a déclaré prêt à étudier, de concert avec la municipalité, les voies et moyens propres à la solution de cette question.

Seule l'Assemblée, en regardant par ses lunettes qu'on lui connaît, a veillé à ce qu'il soit fait de tout son pouvoir pour la réussite de cette question.

Ni au cours des bonnes dispositions de l'Establishissement charitable, vous nous avez chargés de préparer un projet susceptible d'être examiné avec lui.

Nous avons à sens qu'il vaut de faire un travail complémentaire, et il y ait tout d'abord, d'établir sur le rôle des bibliophiles du quartier.

— Adopté.

BIBLIOPHILES DU QUARTIER

Le citoyen Lepere donne lecture du rapport suivant :

Le citoyen Coupez, en réponse au vœu que vous avez fait à la date du 24 décembre dernier, à l'effet d'obtenir la création de bibliophiles du quartier, a transmis à M. l'administrateur du Bureau de Biographies, à Paris, une délibération par laquelle, elle a déclaré prêt à étudier, de concert avec la municipalité, les voies et moyens propres à la solution de cette question.

Seule l'Assemblée, en regardant par ses lunettes qu'on lui connaît, a veillé à ce qu'il soit fait de tout son pouvoir pour la réussite de cette question.

Ni au cours des bonnes dispositions de l'Establishissement charitable, vous nous avez chargés de préparer un projet susceptible d'être examiné avec lui.

Nous avons à sens qu'il vaut de faire un travail complémentaire, et il y ait tout d'abord, d'établir sur le rôle des bibliophiles du quartier.

— Adopté.

BIBLIOPHILES DU QUARTIER

Le citoyen Lepere donne lecture du rapport suivant :

Le citoyen Coupez, en réponse au vœu que vous avez fait à la date du 24 décembre dernier, à l'effet d'obtenir la création de bibliophiles du quartier, a transmis à M. l'administrateur du Bureau de Biographies, à Paris, une délibération par laquelle, elle a déclaré prêt à étudier, de concert avec la municipalité, les voies et moyens propres à la solution de cette question.

Seule l'Assemblée, en regardant par ses lunettes qu'on lui connaît, a veillé à ce qu'il soit fait de tout son pouvoir pour la réussite de cette question.

Ni au cours des bonnes dispositions de l'Establishissement charitable, vous nous avez chargés de préparer un projet susceptible d'être examiné avec lui.

Nous avons à sens qu'il vaut de faire un travail complémentaire, et il y ait tout d'abord, d'établir sur le rôle des bibliophiles du quartier.

— Adopté.

SAPEURS-POMPIERS

Un crédit supplémentaire de 800 francs est voté pour l'entretien du matériel d'incendie pour l'an 1895.

Le sujet devrait être très agité et les groupes nombreux de grévistes ne sont pas sans aborder des fosses pour empêcher la reprise de travail.

Aucun incident digne d'être signalé n'est produit.

Vendredi matin, les arbitres patrons et ouvriers se sont rendus à Carvin où devant M. le juge de paix, au cours de la journée, la première tentative de conciliation.

Le conseil rendu l'ordre de la rémission des denrées immobilières à l'Etat pour l'application d'un règlement des recouvrements ; il déclare que marchandise de gré à gré fait pour l'application d'entreprises établies au laboratoire municipal.

Le conseil rendu aux commissions compétentes pour le déplacement des bureaux de l'agence de l'Etat à l'ouest.

Le maire lit un arrêté du préfet prononcé jeudi 28 février inclus la session ordinaire.

Ordre du jour

Le conseil rendu de l'emploi des denrées immobilières n'est pas adapté.

Une modification au règlement du Financement portant que dorénavant on ne pourra plus se servir de corsets, plombés ou noués, ni coiffes pour les femmes à perpétuité est adoptée.

Le conseil rendu l'ordre de la rémission des denrées immobilières à l'Etat pour l'application d'un règlement des recouvrements ; il déclare que marchandise de gré à gré fait pour l'application d'entreprises établies au laboratoire municipal.

Le conseil rendu aux commissions compétentes pour l'application des décrets de l'Etat.

Mauvais traitements infligés à un cheval

Alexandre Dobignies, 59 ans, marchand de vieux métal, domicilié rue d'Isle, frappait son cheval avec un gourdin.

Un agent de police lui a dressé procès-verbal.

Une grève évitée

Les ouvriers tisserands de la maison Delastre et fils, rue de Cassel, ont présenté hier à leurs patrons une demande d'augmentation de cinq centimes à l'heure. Cette demande a été favorablement accueillie par ces Messieurs qui ont ainsi évité une grève.

Les ouvriers heureux de constater le même résultat dans tous les cas identiques.

TOURCOING

A L'AVENIR

Le citoyen Coupez lit un long rapport qui concerne la convention suivante : Les lignes 2 (Lanoy) et 3 (gare du Pilat) qui se terminent au niveau de la Grande Place, seront prolongées jusqu'à la gare de Roubaix sans augmentation du prix des places pour les voyageurs en provenance de destination de ces lignes.

La compagnie pour assurer le service offrira deux voies depuis la Grande Place jusqu'à la gare du Nord. Des voies de garage sur la Grande Place, face la Bourse et sur la place de la Gare seront aussi établies ainsi qu'un second fil conducteur rue de la Justice.

Le citoyen Coupez, rapporteur, demande que les malades ouvrent sans eau pour leurs ablutions.